Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, par M. Xavier DIOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Laurent CLÉMENT, Roland SCHMITT, Christine GIRARD, Serge HERVIER, Nathalie AUGAS, Valérie FOURNEAU, Steven THOMAS,

Est désigné secrétaire de séance : Mme Nathalie AUGAS

Date de convocation : 29 juillet 2026 **Date d'affichage :** 29 juillet 2026	**Nombre de conseillers municipaux :** ➢ en exercice : 9 ➢ présents : 9 ➢ votants : 9

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 6 juillet 2026.
Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.
Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant un don de solidarité en faveur des communes sinistrées de Gironde.
Tous les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Délibérations

1. Etude des devis de climatisation du restaurant et demandes de subventions
2. Prime de transport pour un agent technique
3. Programme investissement : achat d'un store-banne pour le multiservices
4. Motion relative à la suppression de postes du Centre de finances publiques de Montmorillon
5. Demande de subvention pour l'association Les Amis du Collège René Cassin de L'Isle Jourdain
6. Don de solidarité en faveur des communes sinistrées

Questions diverses

DELIBERATION 2026-35
Etude des devis de climatisation du restaurant et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été évoqué une demande des gérants pour l'installation de climatisation au restaurant le Ty Martin.
Monsieur le Maire informe que 3 devis ont été reçus

SARL RS CLIM – Lussac les Châteaux : 4 691.00 € HT, 5 629.20 € TTC
Climatech energies 16 - Tourriers: 7 130.98 € HT, 8 557.18 € TTC
Rivet EURL - Charroux: 9 339.22 € HT, 11 207.06 € TTC

Ce dernier devis comprend une climatisation dans la cuisine qui n'est pas autorisée.

Il est demandé si une isolation plus performante ne serait pas plus efficace pour l'environnement qu'une climatisation.
Il est répondu que les 3 faces de la salle du restaurant sont constituées de fenêtres en doubles vitrages et que la clientèle peut bénéficier d'une vue sur le paysage qu'elle apprécie.

Il est précisé que la climatisation proposée est réversible ce qui permettrait de réduire le coût énergétique en gaz du chauffage actuel.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,** à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise SARL RS Clim pour un montant de 4 691.00 € HT soit 5 629.20 € TTC
- **De demander** une subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fonds de concours aux communes
- **D'établir** le plan de financement suivant
  - Communauté de Communes (subvention 70%) : 3 281.00 €
  - Commune (autofinancement) : 2 348.20 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier

DELIBERATION 2026-36
Prime de transport pour un agent technique

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments utilise son véhicule personnel pour se déplacer vers les différents bâtiments communaux à entretenir.
Il propose le versement d'une prime de déplacement à hauteur de 15 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,** à l'unanimité :

- **D'attribuer** une prime de déplacement à hauteur de 15 € par mois à l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments
- **D'instaurer** la prime à compter du mois d'août 2026
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier

DELIBERATION 2026-37
Programme investissement : achat d'un store-banne pour le multiservices

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de demander à la gérante du multiservices ses besoins concernant la gestion d'une température élevée dans son établissement.
Ayant déjà effectué une demande d'aide auprès de différents services pour une installation de climatisation, elle a fait une demande d'installation de store banne.
Des devis ont été réceptionnés en ce sens de l'entreprise Komilfo Huguet Thibault :
Version motorisée : 2 905.14 € HT, 3486.17 € TTC
Version manuelle : 2 363.50 € HT, 2 836.22 € TTC
Version solaire : 2 915.40 € HT, 3 498.48 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,** à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Komilfo Huguet Thibault dans sa version solaire pour un montant de 2 915.40 € HT soit 3 498.48 € TTC
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier

DELIBERATION 2026-38
Motion relative à la suppression de postes du Centre de finances publiques de Montmorillon

Monsieur le Maire informe que lors du dernier Conseil communautaire le 4 juin 2026, le responsable du Centre des finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales.

La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière. Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Maires.

Le Conseil Municipal tient à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'exprimer** son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.
- **De valider** l'envoie de la motion aux Parlementaires du département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

DELIBERATION 2026-39
Demande de subvention pour l'association Les Amis du Collège René Cassin de L'Isle jourdain

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que pendant de nombreuses années, la commune, par l'intermédiaire du Syndicat du collège de L'Isle Jourdain, a accompagné le Collège dans le financement des projets pédagogiques.

Ce syndicat a été dissout sur demande de Monsieur le Préfet, mais afin de garantir la continuité de ces projets éducatifs une nouvelle structure a été créé : l'association Les Amis du Collège René Cassin.
Cette association a pour vocation de poursuivre le financement et le développement des actions qui participent pleinement à la réussite, à l'ouverture culturelle et sportive ainsi qu'au bien-être des élèves du collège.
Une participation sollicitée auprès de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés au collège René Cassin.
Pour l'année 2026, la participation est fixée à 97 € par élève.
Concernant la commune de Saint Martin L'Ars, la participation s'élève à 388 € avec 4 élèves scolarisés en 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,** à l'unanimité :

- **De verser** une subvention à hauteur de 97 € par enfant soit 388 € pour l'année 2026
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier

DELIBERATION 2026-40
Don de solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessite l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Martin L'Ars tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint Martin l'Ars contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante, faire un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, a qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,** à l'unanimité :
- **D'approuver** le soutien financier avec un don d'un montant de 1 000€
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses

√ Commission communication et information
Mme McDonagh donne à l'ensemble des Conseillers, le compte rendu de la commission communication et information
Une page facebook officielle de la commune est en cours de création.
Des devis pour un panneau d'information électronique ont été demandé. Au vu des montants, il faudra étudier la possibilité d'intégrer le projet au programme investissement 2027.
Le journal municipal va continuer d'être édité 1 fois par an. Il est en lien avec la nouvelle page facebook.

√ Congés annuels
Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 17 au vendredi 28 août inclus.

√ Animations
Cinéma en plein air : 5 août 21h30
Rock in Paradis : 8 août
Vide grenier : 12 septembre